

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DEFR
3003-Bern

Berne, 25 mars 2024 / DR
VL/ Schengen Informations

Expédition électronique : vernehmlassung@bwl.admin.ch

Révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Commentaire général

Le PLR Suisse reconnaît l'importance cruciale de garantir la sécurité de l'approvisionnement en biens et services vitaux pour notre pays. Nous approuvons l'objectif de renforcer la résilience et l'efficacité de l'approvisionnement économique du pays. Cette révision revêt une importance particulière à une époque où la résilience et l'efficacité de notre approvisionnement économique sont plus cruciales que jamais. Nous souhaitons exprimer notre soutien pour certaines propositions tout en partageant nos réserves sur d'autres aspects de la révision.

Nous soutenons l'initiative d'établir un poste de délégué à l'approvisionnement économique du pays à plein temps (Art. 58a Al. 1) et apprécions la précision apportée quant au moment où l'Approvisionnement Économique du Pays (AEP) doit intervenir (Art. 31 Al. 2). Les expériences passées ont démontré l'importance cruciale d'un engagement continu pour gérer efficacement les crises d'approvisionnement. Cependant, il est essentiel que le délégué possède une connaissance approfondie du secteur économique pour pouvoir agir de manière efficace et alignée sur les besoins du secteur privé. Il est tout aussi important de souligner que la mise en place de ce poste ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires ni justifier une augmentation du personnel. La structure actuelle doit être optimisée pour intégrer cette fonction sans alourdir le budget ni les effectifs, garantissant ainsi une gestion efficiente et économiquement viable de l'approvisionnement économique du pays.

Nous soutenons également la levée de l'interdiction de prélèvement sur les contributions au fonds de garantie pour les produits alimentaires et fourrages domestiques, ainsi que pour les semences et plants (Art. 16 Al. 5). Cette mesure, conforme aux principes du GATT/OMC et aux accords de libre-échange, ainsi qu'au principe pollueur-payeur, reflète une approche équilibrée et ouverte sur le monde.

Toutefois, nous exprimons une certaine retenue suite à la réorientation et à la différenciation des tâches des domaines spécialisés (Art. 58b), ainsi qu'à l'Art. 60 Al. 1 alinéa b. Ces modifications risquent de compromettre le principe de milice, pierre angulaire de notre système ainsi qu'à l'approvisionnement économique du pays, en particulier en période de crise. Une

telle évolution pourrait affaiblir la structure actuelle qui a fait ses preuves en garantissant un approvisionnement efficace et réactif de la Suisse.

La proposition selon laquelle les organisations de stockage obligatoire ne pourraient pas se voir déléguer de tâches publiques si leurs employés exercent des fonctions de milice dans les domaines de l'AEP est particulièrement préoccupante. Cette restriction pourrait non seulement entraver la flexibilité et l'efficacité de l'approvisionnement économique du pays mais aussi affaiblir le lien essentiel entre le secteur public et les acteurs économiques.

Conclusion

Le PLR Suisse est convaincu que la révision de la LAP doit renforcer l'approvisionnement du pays tout en préservant les principes qui ont contribué à son succès. Nous plaidons pour une approche qui favorise la collaboration entre l'État et le secteur privé, tout en maintenant une structure flexible et réactive capable de s'adapter aux défis futurs. Nous appelons le DEFR à reconsidérer les aspects de la révision qui pourraient affaiblir ces fondements et nous nous tenons prêts à collaborer pour trouver des solutions constructives.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jon Fanzun